

Biosécurité : mouvements des équidés

La lutte contre les maladies repose en grande partie sur les bonnes pratiques d'hygiène et les mesures de prévention sanitaire. En favorisant la bonne santé des chevaux, elles participent à l'amélioration de la sécurité de la filière équine et à la diminution des pertes économiques liées aux traitements, décès, arrêt d'activité sportive ou de reproduction. C'est le principe de biosécurité.

par Cathy MENARD - Marie DELERUE - Bénédicte FERRY - | 01.08.2016 |



Niveau de technicité :



Quelques rappels sur la biosécurité

En santé animale, la **biosécurité** correspond à l'ensemble des **outils, mesures et procédures contribuant à**

prévenir et contrôler la transmission d'agents pathogènes par les diverses voies de contamination.

Des **mesures de prévention**, saines et rigoureuses, aident à **empêcher les maladies de se développer**. Elles sont incontournables et méritent de faire partie des réflexes.

Elles reposent sur 4 axes d'intervention :

- **Gestion de l'introduction et des déplacements** des animaux ;
- **Gestion des accès** au site ;
- **Gestion du site** : nettoyage et désinfection ;
- **Gestion de la santé** des animaux.

Le niveau d'application des mesures de biosécurité dépend de l'objectif sanitaire visé. Une analyse préalable des risques selon l'activité (écurie de chevaux de loisir ou de compétition, centre agréé pour la collecte de semence de niveau européen ou un lieu dédié à la quarantaine avant exportation d'équidés...) permettra au responsable d'un effectif équin de choisir parmi les mesures proposées pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires.

Cette fiche traite les 2 premiers axes. La [gestion du site et de la santé des animaux](#) sont traitées dans une autre fiche (cliquez sur le lien).

Gestion de l'introduction et des déplacements des animaux



Ce point consiste à **contrôler l'introduction de nouveaux animaux ou la réintroduction d'animaux après un déplacement dans un contexte à risque** (animal en méforme, retour de rassemblement à forte concentration, retour de zone d'épizootie...) afin de **limiter le nombre de sources de contamination** de l'effectif. Des **règles sanitaires** telles que la **quarantaine** ou la **détermination du statut sanitaire des nouveaux arrivants** permettent de gérer au mieux l'arrivée d'animaux. Afin de gérer cet aspect de la biosécurité, il est

nécessaire de tenir un **registre d'élevage** permettant le suivi santé et la traçabilité des animaux.

Quarantaine

Elle consiste en une **mise à l'écart de tout nouvel arrivant dont le statut sanitaire est inconnu**, afin d'**éviter les contacts entre les chevaux sains et les chevaux potentiellement atteints** d'une maladie infectieuse. En empêchant les contacts, on rend la contagion impossible et les maladies infectieuses disparaissent d'elles-mêmes.

Elle comprend toute une gamme de stratégies de contrôle de maladie pouvant être mises en œuvre individuellement ou combinées, telles que :

- Le **confinement** dans un boxe ou un paddock isolés du reste de l'effectif ;
- L'**interdiction d'entrer ou de sortir d'un secteur** dans la structure (quarantaine, écurie de poulinage...) ;
- L'**arrêt des déplacements** (concours, randonnées, haras pour la saillie...).

Le(s) boxe(s) de quarantaine doit(vent) être séparé(s) des locaux abritant les autres chevaux de la structure de manière à **empêcher tout contact**. Ceci doit également s'appliquer aux lieux d'exercice des chevaux. Les

chevaux de l'exploitation ne doivent pas être en contact direct avec les équidés nouvellement arrivés ou suspects, y compris lors des périodes d'exercice.

Attention également aux **risques de transmission indirecte via le personnel** qui devra respecter les **circuits de soins**, utiliser du **matériel de protection à usage unique** (gants, combinaisons...) et des **équipements dédiés** (matériel de pansage, harnachements, brouettes...).

Tests sanitaires

Des **tests de dépistage** peuvent être effectués pour déterminer le statut sanitaire d'un équidé au regard de certaines maladies infectieuses.

Principaux tests de dépistage disponibles en France :

- Anémie Infectieuse des Equidés (AIE)
- Artérite Virale Equine (AVE)
- Dourine
- Fièvre de West-Nile (WNF)
- Grippe
- Métrite Equine Contagieuse (MEC)
- Morve
- Peste équine (AHS)
- Piroplasmose équine
- Rhinopneumonie
- Salmonellose équine

Ces dépistages peuvent être :

- **Obligatoires**
 - Pour la reproduction dans certaines races (AIE, AVE, MCE, dourine chez les pur- sangs) ;
 - Pour les échanges intra UE ou pays tiers, variables selon les pays (piroplasmose équine, salmonellose équine...) ;
- **Recommandés**
 - Selon le contexte épidémiologique du lieu de provenance (fièvre de West-Nile en Camargue en 2015) ;
 - Selon le statut physiologique des chevaux présents sur le lieu d'arrivée du nouvel équidé (test de dépistage de la gourme si présence de poulains et jeunes chevaux).

Vérification du statut sanitaire

- Faire ou refaire les **vaccinations** (grippe, rhinopneumonie...) si nécessaire ;
- **Traitement antiparasitaire** avant introduction.

Registre d'élevage

Rendu obligatoire par la réglementation (AM du 5 juin 2000), le **registre d'élevage** comporte plusieurs parties permettant de synthétiser les **informations essentielles** relatives au **lieu de détention**, de suivre les **mouvements des équidés**, les **soins** et l'entretien qui leur sont apportés, et de tracer les **interventions vétérinaires** (médication). Il permet l'**historisation des informations sur les équidés** et constitue un élément essentiel de la prévention.

Il est à la fois un :

- **Outil de suivi des mouvements des équidés** (présences, dates d'entrée/sortie, provenances/destinations) ;
- **Outil de suivi de la santé** : Le registre d'élevage est la mémoire de la santé de tous les équidés hébergés sur l'exploitation. C'est sur cet historique de santé que s'appuiera le vétérinaire pour faire le **bilan sanitaire d'élevage** en dégagant les pathologies majeures et/ou les plus fréquentes dans l'établissement et en mettant en place des actions de maîtrise de ces pathologies formalisées dans un protocole de soin ;

- **Outil d'enquête** : En cas d'épidémie, les autorités sanitaires peuvent, grâce à ce registre, recenser les équidés présents dans une exploitation ainsi que leurs mouvements. En identifiant les chevaux en contact avec l'individu malade, des mesures sanitaires peuvent être mises en place afin de limiter la contagion et d'informer les personnes concernées (propriétaires et détenteurs) des précautions sanitaires à mettre en œuvre.

Gestion des accès



Cette gestion implique à la fois les **utilisateurs du site** (employés, vétérinaires, éleveurs...) mais aussi les **visiteurs** qui sont la plupart du temps les moins au courant de la conduite à tenir.

La **gestion de l'accès au site** s'organise autour de la mise en place du contrôle et de la catégorisation des zones selon les risques.

Points clés :

- **Identifier tous les points d'accès** ;
- **Contrôler les entrées, déplacements et sorties** : personnes, véhicules... ;
- Définir et identifier les **zones de parking** des véhicules : visiteurs à l'extérieur de l'enceinte, à l'écart des zones d'écoulements (fumière) ;
- Définir et afficher les **circuits de circulation** ;
- **Entretien des voies de circulation** : boucher les trous (eaux stagnantes, projections) ;
- **Qualifier les zones selon les risques** : zone d'accès contrôlé (ZAC : lots de poulinières, jeunes), zone d'accès restreint (ZAR : quarantaine, isolement)... ;
- **Formaliser et afficher les consignes de base** en fonction des zones.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Cathy MENARD** Ingénieur de développement IFCE
- **Marie DELERUE** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE
- **Bénédicte FERRY** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE

Ressources à télécharger



D
ép
lia
nt

La pharmacie vétérinaire



P
os
te
r

Diminuer les risques
d'introduction d'agents
infectieux dans les
structures équestres



P
os
te
r

La biosécurité pour
protéger votre effectif
équin